



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 85320

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de certifications professionnelles concernant la filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) à l'UFR (unité de formation et de recherche) de Montpellier. Il existe à l'UFR quatre filières : éducation et motricité (dont le seul débouché est le concours de l'IUFM, puis le CAPES qui mène au professorat), l'entraînement sportif, l'activité physique adaptée et le management du sport. Si la première filière est menacée par la baisse singulière des postes au concours, les trois suivantes ne bénéficient pas de la reconnaissance de leurs diplômes. Depuis plusieurs années, les étudiants demandent que leurs diplômes soient intégrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour répondre favorablement à la requête des étudiants de l'UFR STAPS de Montpellier.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est particulièrement attaché à ce que les étudiants engagés dans la filière des sciences et techniques des activités physiques et sportives bénéficient des meilleures conditions de formation et d'insertion professionnelle. Afin de mieux articuler l'emploi et la formation, la direction générale de l'enseignement supérieur et la conférence des directeurs d'UFR de STAPS ont élaboré une carte des formations de cette filière universitaire. C'est ainsi que quatre spécialités de licences ont été créées : « éducation et motricité », « entraînement sportif », « activités physiques adaptées et santé » et « management du sport ». Cette carte des formations comprend également des formations organisées à la demande et avec l'appui des branches professionnelles et sanctionnées soit par un diplôme de niveau bac + 2, les DEUST, soit par un diplôme de niveau bac + 3, les licences professionnelles. Parallèlement, l'inscription de l'ensemble de ces formations est en cours de réalisation auprès de la commission nationale des certifications professionnelles (CNCP). Ces fiches RNCP définissent le cahier des charges de ces formations STAPS. Il s'agit de déterminer les compétences acquises correspondantes à des coeurs de métiers, à partir de formations organisées en filières et en réseaux d'universités. À ce jour, la quasi-totalité des DEUST et des licences professionnelles constituant la carte des formations STAPS sont inscrits ainsi que les licences « éducation et motricité », « entraînement sportif » et « activités physiques adaptées et santé » ; la licence « management du sport » est en cours d'inscription.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85320

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 février 2006, page 1159

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8408